

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA RECHERCHE DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 66/146 du 27/01/66
INTERPRETES.DGFP.DGPCS.
Portant intégration et nomination de
Monsieur ELIMBA BAKO Michel dans les
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Travaux Publics).--

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°019/74 du 7.12.74 portant ratification
de l'Ordonnance n°019/74 du 8.8.68 portant modification de certai-
nes dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°202/77 du 21.8.77 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°36/62 du 3.3.62 fixant le statut co-
mune des cadres de la catégorie AI des services Techniques;

(/u le décret n°62/130 du 9.3.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/189/77 du 1.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/187/77 du 1.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.
62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/196/77 du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n°63/6177-EE du 21.3.63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir des fonctionnaires stagiaires notamment en ses arti-
cles 7 et 8;

(/u le décret n°62/50 77-EE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements;

(/u le décret n°4/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196 du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°36/855 du 8.8.62 portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n°65/1423 du 7.12.65 portant nomination
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°65/1434 du 17.12.65 portant organisati-
on des Intérieurs des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°65/260 du 5.3.65 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé;

(/E C R E T E

AE

ARTICLE 1er: En application des dispositions du décret n°60/90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur ELENGA ENGO Michel, né le 4 Juillet 1954 à Port-Rousset, titulaire du Diplôme d'Etat d'Ingénieur en Bâtiment, option/Construction, obtenu à l'Institut National de Formation en Bâtiment de ROUMBA (Algérie), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat et de l'Environnement;

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

BRASSAVILLE, le 27 Janvier 1986

Par le Premier Ministre,
le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de la
Formation Publique et de la
Prévoyance Sociale

Bernard
Bernard CONGO MATSIONA

Angé Edouard
Angé Edouard FOUMGUI

AMPLIATIONS:

ICR/FC..... 1
DGFP/DG..... 3
DGFP/DOT..... 2
DGB..... 3
DCF..... 1
MTCU/B..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 2
SGG/EC..... 2.-

X